

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 OCTOBRE 2022

Date de Convocation : 02 octobre 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix octobre, à 20 H 30, le Conseil Municipal de Bovelles s'est réuni au lieu habituel de ses sessions sous la présidence de Monsieur GRIMAUX Mickaël, Maire.

Etaient présents : MM. DEHOSTINGUE Cyprien, GADRÉ Roger,
LEVOIR Stéphane, MAGNIER Christophe, SOMAZZI Laurent,
SUEUR Charles, VANDOO LAEGHE Cédric.

Etait absent excusé : Mme GIRARD Caroline ayant donné pouvoir à M. GRIMAUX
Mickaël.

Etait absent : M. DEGROOTE Freddy.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 06 JUILLET 2022

Lecture du compte rendu de la réunion du 06 juillet 2022.
Approbation à l'unanimité des présents par le C.M.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2022 – VIREMENT DE CREDITS – EXERCICE 2022 – N°1/2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2022 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les ouvertures complémentaires de crédits ci-après :

OBJETS DES DEPENSES : Travaux d'aménagement de voirie rue Georges Jourdain et chemin du Moulin (gravillonnage bi couche) pour un montant de 22 683,00 € (dont 5678 prévus en R.A.R.); Achat de mobilier pour l'école pour un montant de 5 850 € ; Achat de matériel informatique (« mairie connectée » pour un montant de 559,00 € ; Rémunération et charge personnel titulaire pour un montant de 1 000 €.

Diminution sur crédits déjà alloués :

Dépenses

* Chapitre 011, Article 615221 (bâtiments publics) – Somme de : moins 24 414,00 euros

Augmentation des crédits :

Dépenses

* Chapitre 012, Article 6411 (personnel titulaire) – Somme de : plus 1 000,00 euros

* Chapitre 21, Article 2151 (réseaux de voirie) - Somme de : plus 17 005,00 euros

* Chapitre 21, Article 2183 (matériels informatiques) – Somme de : plus 559,00 euros

* Chapitre 21, Article 2184 (mobilier - école) – Somme de : plus 5 850,00 euros

Parallèlement le chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) se verra augmenter de plus 23 414,00 euros et le chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement) se verra lui aussi augmenter de plus 23 414,00 euros.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'opérer les ouvertures complémentaires de crédits ci-dessus.

DISPOSITIF « MAIRIE CONNECTEE » PAR SOMME NUMERIQUE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif « Mairie Connectée » proposé par Somme Numérique. Il s'agit d'une offre de services numériques minimum, adressée aux communes de moins de 2000 habitants, sur 4 axes majeurs : la sécurité des données publiques (sauvegarde – archivage électronique), la présence en ligne (nom de domaine - page internet...), la continuité des services publics (partage de fichiers – clé signature...), la gestion de la relation usagers (démarches simplifiées). A cela peut s'ajouter l'offre de matériels informatiques associée en option. Le projet bénéficie de 80% de subventions européennes au titre des fonds du plan de relance RAECT-EU jusqu'en octobre 2023, pour le déploiement du pack de services sur 400 communes.

Le coût du pack de services numériques pour la commune est de 350 € HT/an (420 € TTC/an) pendant 2 ans (au lieu de 969 € HT/an) et celui du matériels informatiques est de 1245,59 € HT soit 1494,71 € TTC, subventionné à 80 % également, d'où restant à charge de la commune après déduction des fonds européens de 558,24 € TTC.

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- de souscrire à l'offre de services numériques essentiels dite « Mairie Connectée » ainsi qu'à l'offre de matériels informatiques associée en option.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet engagement.
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget communal 2022 en fonctionnement et en investissement.

POINT DEPENSES BUDGET 2022

L'état au 16.09.2022 laisse apparaître un total des dépenses de 176 162,72 € (fonctionnement et investissement confondus)

POINT SUR LES DEPENSES D'ENERGIES (ECLAIRAGE PUBLIC)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état des dépenses d'énergies sur 4 ans.

Année 2019 : 9 799,18 €

Année 2020 : 9 513,42 €

Année 2121 : 11 629,71 €

Année 2022 (situation jusqu'au 30.08.2022) : environ 7 500,00 €

Des économies sont à prévoir sur l'éclairage public.

Plusieurs solutions sont envisagées. Un échange avec le prestataire HEUDRON DAUPHIN va avoir lieu, afin de valider le schéma possible.

Une communication sera faite aux habitants sur les modifications des horaires d'éclairage public dans la commune.

POINT SUR LES TRAVAUX (RUE ET PLACE DU 8 MAI)

Le diagnostic amiante de la cabane place du 8 mai a été réalisé par un prestataire d'Amiens Métropole. La commune est en attente du résultat et du coût, pour engagement des travaux.

PROTOCOLE AVEC L'ETAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'amélioration de la sécurité, la note 10CJ1117146J du 26 juin 2011 du Ministre de l'Intérieur, prévoit de mettre en œuvre au sein d'une commune le dispositif de Participation Citoyenne.

Evoqué dans la commune de BOVELLES, lors de la réunion publique du 22 avril 2022., Monsieur le Maire précise qu'il est apparu intéressant de mettre en œuvre ce dispositif sur la commune.

Il s'agit de l'engagement d'un certain nombre d'habitants dans une démarche collective visant à améliorer le niveau de sécurité de la commune.

Empruntant la forme d'un réseau de solidarité de proximité, constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour de citoyens référents, qui alertent s'ils l'estiment nécessaire les services de la Gendarmerie, lorsqu'ils sont témoins de faits de nature à troubler la sécurité des personnes ou des biens.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que ce concept n'est autre qu'une action complémentaire dans la lutte contre les phénomènes de délinquance et qu'il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie.

En conséquence Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de l'autoriser à signer le protocole pour la mise en œuvre du dispositif Participation Citoyenne.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le protocole avec l'Etat pour la mise en œuvre du dispositif d'accord « Participation Citoyenne ».

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DUE PAR ORANGE ANNEE 2022

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal vote la redevance d'occupation du domaine public routier due par ORANGE pour l'année 2022.

La redevance pour 2022 (situation au 31/12/2021) se répartit comme suit :

Artère aérienne : 0,430 Km x 56,85 € = 24,45 €

Artère en sous-sol : 17,706 Km x 42,64 € = 754,98 €

Soit au total : 24,45 € + 754,98 € = 779,43 €

CONCESSION CIMETIERE – REPARTITION DES RECETTES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'arrêter les modalités de répartition du capital versé, lors de l'acquisition des concessions de cimetière, en application de l'article L.2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il rappelle qu'une délibération en date du 10 janvier 2000 répartissait le produit des concessions de cimetière entre le budget de la Commune de Bovelles pour 2/3 et celui du C.C.A.S. de Bovelles pour le tiers restant.

Suite au changement de Trésorerie et des modalités d'encaissement, Monsieur le Maire propose d'attribuer la totalité du produit des concessions de cimetière au budget communal à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'attribuer la totalité, soit 100 %, du produit des concessions de cimetière à la Commune avec effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BOVELLES

Suite à la démission de Madame MAIRE Blandine, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale de BOVELLES.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, Monsieur SUEUR Charles est élu représentant du conseil municipal au C.C.A.S. de BOVELLES.

[Il est à noter également que Monsieur SUEUR Charles se propose pour intégrer le Comité des Fêtes de Bovelles.]

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,